

Sous tension, les ambulanciers privés en quête de reconnaissance

« Aujourd'hui, on estime à 15000 le nombre d'ambulanciers privés qui sont à recruter », précise Frédéric Coquet, également vice-président national de la Chambre nationale des services d'ambulances. « Le regard sur le privé est loin d'être celui que l'on porte sur le service public et pourtant, nous sommes l'un des maillons de la chaîne de soins au même titre que les pompiers ou le Samu. » Un maillon indispensable mais un maillon oublié par le Ségur de la santé.

À chaque journée, ses missions. Que ce soit dans la Marne ou dans les Ardennes, elles s'organisent derrière trois écrans. Avant que les ambulanciers ne partent, il faut passer par la régulation au sein du site. Le régulateur reçoit des appels, gère les prises de rendez-vous, l'interface en ligne. « Il y a un système de géolocalisation pour voir l'avancée des missions avec un capteur sur le véhicule et un sur le portable de l'ambulancier. En rouge sur l'écran, cela signifie que l'ambulance est à l'arrêt pour une prise en charge, et en vert qu'elle roule », explique-t-on à la régulation. Le temps est compté.

« On intervient toujours sur prescription d'un médecin, détaille Willie Roussel. Chaque mois, c'est près de 5000 factures qui sont traitées par sa comptable. Alors quand le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, déclarait il y a quelques jours que les ambulanciers coûtent trop cher à la Sécurité sociale, les cadres de la CNSA sont sortis de leurs gonds. Les sociétés d'ambulance ont décidé de réagir en rédigeant un plaidoyer en 20 points qu'ils ont remis aux parlementaires. « D'autant que nos ambulanciers ne se contentent pas de transporter un patient d'un point à un autre. Leurs compétences se sont développées en 2022; ils sont en capacité d'intervenir sur des situations d'urgence à la demande du 15. »

Des voitures électriques dans la Marne mais pas dans les Ardennes

Ce mardi 9 avril, en début d'après-midi, le régulateur des ambulances Roussel a déjà répondu à trois appels du Samu. Dans les Ardennes, la demande est plus accrue. « Nous sommes dans un secteur très rural », insiste Frédéric Coquet. « Dans la Pointe des Ardennes, on se trouve à plus de 170 km du CHU de Reims. Près de 60 à 70 % de nos patients partent vers la Belgique, puisque nous sommes à une heure de Chimay, par exemple. » Si à Reims, cinq véhicules sont électriques, c'est impossible à mettre en place dans les Ardennes.

Mais pour ces deux chefs d'entreprise, il est indispensable « de rendre attractif cette profession profondément humaine. » Frédéric Coquet a lui-même été ambulancier au sein de l'entreprise familiale qui compte aujourd'hui 120 salariés. « J'ai pratiqué une dizaine d'accouchements. » Il garde en mémoire celui pratiqué un 21 août 2000 entre Fumay et Revin. « J'avais 24 ans, c'était le jour de mon anniversaire et je me trouvais avec mon beau-frère, également ambulancier. » Pour la future maman, il s'agissait du quatrième accouchement après trois filles. « Il était 23 h 30, il faisait nuit et chaud. On a sorti le brancard du véhicule et ça a été très vite. On se trouvait à quelques minutes à peine de l'hôpital. Après l'accouchement, j'ai déposé le bébé sur le ventre de la maman. Il s'agissait d'un garçon. Le plus beau, c'est que la famille réside dans mon village et que je croise le jeune homme très régulièrement. »

De l'industrie automobile à ambulancier

Nicolas, un Vrignois de 33 ans, est salarié des ambulances Orillon à Floing (Ardennes) mais ce père de famille n'a pas toujours exercé la profession d'ambulancier. « J'y réfléchissais depuis quelques années et puis, le Covid a accéléré les choses. Je travaillais dans l'industrie automobile mais en tant qu'intérimaire donc rien de véritablement stable. » Avant de se jeter véritablement dans l'inconnu, Nicolas décide dans un premier temps de se former au métier d'auxiliaire ambulancier. « Je voulais déjà voir si j'étais capable de faire ce métier, d'être confronté à la maladie et à la douleur. »

« On est parfois confrontés à la mort, c'est vrai, mais c'est une profession extrêmement humaine »

Nicolas, ambulancier à Floing

Entre 2021 et 2022, après l'obtention de son certificat, il travaille en tandem avec l'ambulancier diplômé d'État dans le véhicule. « En 2022, j'ai repris une formation d'ambulancier d'un an à Reims, en continu. » Avec un an de recul, le trentenaire confie : « Je n'ai aucun regret. Alors oui, on est parfois confrontés à la mort mais c'est une profession extrêmement humaine. Et on fait de plus en plus d'interventions d'urgence que ce soit le jour ou la nuit. » Installé dans le Sedanais, Nicolas s'attend un jour à être confronté à un accouchement, à assister une future maman dans l'urgence. « Avec la fermeture de la maternité de Sedan, cela arrivera bien un jour. » L'ambulancier confie que « ce métier est difficile physiquement, on y laisse notre santé mais il est tellement enrichissant humainement. »

Les faits

En France, il existe 5200 sociétés d'ambulances avec 62000 salariés : 40 % de femmes et 60 % d'hommes.

En 2023, les sociétés d'ambulance ont transporté 6,3 millions de patients et effectué 60 millions de trajets.

En 2023, les ambulances de la Marne ont réalisé 5439 interventions d'urgences (à la demande du Samu) et les **Ardennes ont réalisé la même année 6383 interventions d'urgence**. En 2022, 2,5 millions de transports d'urgence ont été réalisés en France avec une augmentation de 5,4 %

Chaque année, 26 ambulanciers sont formés dans les Ardennes

Par Corinne Lange

« Depuis 2022, l'ambulancier est monté en compétences. Il peut effectuer certains actes ; un électrocardiogramme par exemple ou une prise de glycémie en lien avec le 15. Mais cela ne s'arrête pas là, puisqu'il peut effectuer certains actes sous le contrôle d'un médecin », explique Alexandre Dechant, formateur à l'AFTRAL et ambulancier durant près de 20 ans. « Aujourd'hui, il fait intégralement partie de la chaîne des secours mais la reconnaissance n'est pas au rendez-vous. »

« On a commencé à l'hôpital Manchester, puis sur le campus et aujourd'hui nous disposons d'un site à Donchery dédié à la formation »

Alexandre Dechant, formateur dans es Ardennes

Le métier d'ambulancier apparaît en France en 1794. « Le certificat de capacité est créé en 1973. L'équipier, lui, ne disposait que d'une formation aux premiers secours. La grande évolution apparaît en 2007 avec la mise en place du diplôme d'État et une refonte totale du diplôme d'ambulancier. » **Pas moins de 556 heures de formation en alternance sur un an et 91 heures pour celle d'auxiliaire ambulancier**. Face à la demande, il y a 10 ans, un site de formation a été créé dans les

Ardennes. « On a commencé à l'hôpital Manchester, puis sur le campus et aujourd'hui nous disposons d'un site à Donchery dédié à la formation. Chaque année, 26 ambulanciers sortent diplômés et entre 60 et 80 auxiliaires ambulanciers. »

Alexandre a exercé cette profession durant 18 ans chez Frédéric Coquet dans la Pointe des Ardennes. « Je suis arrivé dans ce métier un peu par hasard et j'ai eu très vite envie de transmettre ma passion. »

Des ambulanciers à peine payés plus que le SMIC

Aujourd'hui, Alexandre Dechant estime qu'il reste « un effort à faire sur la prise en charge des personnes souffrant d'obésité, de problèmes psy et de la pédiatrie. En revanche, en termes de gardes d'urgence, l'ensemble des Ardennes est couvert y compris en journée. » Des auxiliaires ambulanciers payés au SMIC et des ambulanciers légèrement au-dessus (environ 1€ de l'heure en plus) dont la reconnaissance devrait aussi passer par la rémunération. « Les déplacements sanitaires sont facturés par la CPAM, ce n'est pas le chef d'entreprise qui décide. »

« Le système de facturation de la sécurité sociale est une bombe à retardement »

Par Corinne Lange

« Entre 2021 et 2022, les dépenses en termes de transports sanitaires, hors taxi, effectués par les ambulances ont augmenté de 5 %. En 2023, on serait visiblement à plus 7 % même si les chiffres restent à consolider. Ce ne sont pas les dirigeants des sociétés d'ambulances qui décident du mode de facturation mais la Sécurité sociale. L'accès aux soins devient une véritable bombe retardement », dénonce Frédéric Coquet, vice-président de la Chambre nationale des services d'ambulance, le syndicat le plus représenté au sein de la profession des ambulanciers et lui-même chef d'entreprise dans les Ardennes.

Un plaidoyer rédigé pour une refondation de la profession d'ambulancier

Les ambulances coûtent 5,7 milliards d'euros à la Sécurité sociale : 2,2 milliards pour les ambulances et VSL (900 millions€ rien que pour les VSL). « Il y a quelques années, nous avons déjà rédigé un livre blanc mais aujourd'hui, le CNSA a rédigé un plaidoyer pour une refondation de la profession d'ambulancier », explique son vice-président. « Notre plan d'action s'articule autour de deux axes : d'abord conforter la réforme de l'urgence pré-hospitalière de 2022, qui a grandement contribué à préserver les services d'urgence. » En 2023, les ambulanciers de la Marne ont effectué 5439 transports d'urgence pré-hospitalière.

6383 transports d'urgence dans les Ardennes en 2023

« Dans les Ardennes, un département beaucoup plus rural que la Marne, ce chiffre passe à 6383 », insiste Frédéric Coquet qui évoque ensuite « la 5e branche de la Sécurité sociale pour les plus de 80 ans. Cela ne va pas améliorer le besoin de transports sanitaires. Les ambulanciers ne doivent pas être les oubliés de ce futur chantier. La priorité est de trouver un interlocuteur pour porter notre voix aux ministères de tutelle dont nous dépendons. Clairement, il faut réinventer le transport non urgent dans le but de consolider la permanence de soins et de veiller à l'accompagnement du grand âge par des professionnels de santé. »